

Séance du 1 FÉVRIER 2021 (18h30)

Salle Montgolfier- Hôtel de ville

**Pôle Ressources
Assemblées**

Nombre de membres	: 33
En exercice	: 33
Présents	: 21
Votants	: 33
Convocation et affichage	: 26/01/2021
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

CM-2021-3 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DES 28 SEPTEMBRE ET 7 DECEMBRE 2020

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du conseil municipal de la Ville d'Annonay des 28 septembre et 7 décembre 2020 et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-4 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD MON FOYER - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Madame Maryanne BOURDIN en qualité de représentant-e du Conseil Municipal au sein du Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Mon Foyer et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-5 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD MONTALIVET - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Madame Maryanne BOURDIN en qualité de représentant-e du Conseil Municipal au sein du Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Montalivet et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-6 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LYON ET RHÔNE (SEPR) - ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EST DONC ELU en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil de Perfectionnement du Centre de Formation Professionnelle Lyon et Rhône : **Monsieur JérémY FRAYSSE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CM-2021-7 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PNRQAD - COEUR DE VILLE HISTORIQUE - IMMEUBLE EN ETAT MANIFESTE D'ABANDON SIS 17 RUE BOISSY D'ANGLAS

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE l'immeuble sis 17 rue Boissy d'Anglas à Annonay, parcelle AO 15 en état d'abandon manifeste, **DECIDE** d'engager la procédure d'expropriation de cet immeuble dans les conditions prévues à l'article L. 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de réaliser un espace public doté d'un belvédère, **APPROUVE** le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, **DECIDE** de mettre à la disposition du public le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût suivant les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public en Mairie pendant un mois du 22 février 2021 au 23 mars 2021 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15.
- Le public pourra formuler ses observations sur ce projet sur un registre ouvert à cet effet.
- Le public pourra également adresser ses observations par courrier et un inventaire des courriers reçus sera actualisé quotidiennement et reporté au registre. Les courriers seront annexés au registre.
- Une version numérisée du dossier sera disponible sur le site internet de la commune d'Annonay : www.mairie-annonay.fr. L'adresse mail dédiée courrier.ville@annonay.fr sera mise à la disposition du public pour faire valoir ses observations dans ce même délai, lesquelles seront également reportées quotidiennement au registre et annexées.

DECIDE qu'à l'issue de cette mise à disposition, le dossier simplifié et les observations du public seront transmis au Préfet de l'Ardèche afin qu'il prenne un arrêté de déclaration d'utilité publique valant cessibilité, **CHARGE et AUTORISE**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération, notamment la transmission du dossier au Préfet de l'Ardèche, la notification des offres d'expropriation et la saisine du Juge de l'expropriation le cas échéant et **PRECISE** que la délibération sera notifiée aux propriétaires du bien.

CM-2021-8 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - CANDIDATURE AU DISPOSITIF PASS TERRITOIRES PORTE PAR LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR DU MOBILIER VELO

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE la candidature relative au mobilier vélo dans le cadre de l'appel à projet Pass Territoires, **SOLLICITE** le Département de l'Ardèche pour la fourniture du mobilier, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette candidature, **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la délibération.

CM-2021-9 - FINANCES COMMUNALES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR 2021

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,68 % (soit le taux de référence qui sera porté sur l'état fiscal 1259 pour 2021).
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 102,85 %.

PRECISE que le produit fiscal correspondant sera inscrit à l'article 73111 du budget de l'exercice, **AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-10 - FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
2021 - BUDGET PRINCIPAL**

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour

Par 7 voix votant contre :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

ADOpte le budget primitif 2021 – Budget Principal – tel qu'il ressort des tableaux ci-dessous : tableau général et tableaux par chapitres budgétaires,

Tableau général

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

Mesures nouvelles 2021

Opérations réelles	20 319 856,00 €	22 268 095,00 €	10 690 777,00 €	8 742 538,00 €
Opérations d'ordre S à S	900 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	900 000,00 €
Opérations d'ordre internes			200 000,00 €	200 000,00 €
Virement	1 248 239,00 €			1 248 239,00 €

Résultats n-1 repris par anticipation

Restes à réaliser				
Résultat reporté				
Résultat affecté				

Total budget

22 468 095,00 €	22 468 095,00 €	11 090 777,00 €	11 090 777,00 €
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Tableaux par chapitres budgétaires

Source : maquette budgétaire M57 – tableaux II C1 et II C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	3 566 241,00 €
012	Charges de personnel	13 840 708,00 €
014	Atténuation de produit	56 550,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 634 657,00 €
Total dépenses de gestion courante		20 098 156,00 €
66	Charges financières	211 500,00 €
67	Charges spécifiques	10 200,00 €
Total dépenses réelles		20 319 856,00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	1 248 239,00 €
042	Opérations d'ordre se section à section	900 000,00 €
Total dépenses d'ordre		2 148 239,00 €
002	Déficit n-1 reporté	
Total dépenses de fonctionnement		22 468 095,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2021
013	Atténuation de charges	463 221,00 €
70	Produits des services	2 221 917,00 €
73	Impôts et taxes	5 011 912,00 €
731	Fiscalité locale	10 357 428,00 €
74	Dotations et participations	3 930 967,00 €
75	Autres produits de gestion courante	282 500,00 €
Total recettes de gestion courante		22 267 945,00 €
76	Produits financiers	150,00 €
77	Produits spécifiques	
Total recettes réelles		22 268 095,00 €
042	Opérations d'ordre se section à section	200 000,00 €
Total recettes d'ordre		200 000,00 €
002	Excédent n-1 reporté	
Total recettes de fonctionnement		22 468 095,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	194 400,00 €
204	Subventions d'équipement versées	711 325,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 615 401,00 €
23	Immobilisations en cours	6 964 951,00 €
Total dépenses d'équipement		9 486 077,00 €
16	Emprunts et dettes	1 204 700,00 €
Total dépenses financières		1 204 700,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	
Total dépenses réelles d'investissement		10 690 777,00 €
040	Opérations d'ordre se section à section	200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Total dépenses d'ordre		400 000,00 €
001	Déficit n-1 reporté	
Total dépenses d'investissement		11 090 777,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2021
13	Subventions d'investissement	1 888 882,00 €
16	Emprunts et dettes	5 039 526,00 €
Total recettes d'équipement		6 928 408,00 €
10	Dotations	1 375 000,00 €
1068	Résultat n-1 affecté	
27	Autres immobilisations financières	31 130,00 €
024	produit des cessions d'immobilisations	408 000,00 €
Total recettes financières		1 814 130,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	
Total recettes réelles d'investissement		8 742 538,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	1 248 239,00 €
040	Opérations d'ordre se section à section	900 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Total recettes d'ordre		2 348 239,00 €
001	Excédent n-1 reporté	
Total recettes d'investissement		11 090 777,00 €

PROCÉDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires et **AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-11 - FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(AP) - CREDITS DE PAIEMENT (CP) - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS**

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour

Par 7 voix votant contre :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

PRONONCE la clôture au 31/12/2020 de l'AP n° 2020/02 « Ascenseur urbain », **DECIDE** de modifier, pour les exercices 2021 et suivants, la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme qui demeurent en cours de validité, selon le tableau ci-après (« situation modifiée »).

ANNONAY - BUDGET PRIMITIF 2021 - OPERATIONS SUIVIES EN AP/CP											
Code	Libellé	Situation	Enveloppe AP (TTC)	Utilisation des crédits de paiement (CP)							TOTAL
				Cumul CA2019 (1)	CA2020 (2)	CP2021 (3)	CP2022 (4)	CP2023 (4)	CP2024 (4)	CP2025 et suiv (4)	
AP 2014/01	Coeur de ville historique	Situation actuelle (6)	11 350 073,00 €	3 712 773,33 €	3 451 200,00 €	1 610 000,00 €	491 800,00 €			2 084 299,67 €	11 350 073,00 €
		Situation modifiée (5)	11 350 073,00 €	3 712 773,33 €	3 245 986,57 €	743 614,00 €	950 000,00 €	800 000,00 €	700 000,00 €	1 197 699,10 €	11 350 073,00 €
AP 2017/02	Rives de Faya	Situation actuelle (6)	2 600 000,00 €	1 424 581,29 €	819 800,00 €	325 600,00 €	30 018,71 €				2 600 000,00 €
		Situation modifiée (5)	2 600 000,00 €	1 424 581,29 €	360 952,59 €	351 481,00 €	462 985,12 €				2 600 000,00 €
AP 2019/01	Hôtel de ville	Situation actuelle (6)	2 300 000,00 €	127 671,55 €	200 000,00 €	1 972 328,45 €					2 300 000,00 €
		Situation modifiée (5)	2 300 000,00 €	127 671,55 €	59 411,27 €	690 000,00 €	1 332 500,00 €	90 417,18 €			2 300 000,00 €
AP 2019/02	Place champ de mars	Situation actuelle (6)	1 000 000,00 €	18 996,46 €	820 000,00 €	161 003,54 €					1 000 000,00 €
		Situation modifiée (5)	1 000 000,00 €	18 996,46 €	776 763,21 €	200 000,00 €	4 240,33 €				1 000 000,00 €
AP 2020/01	Groupe scolaire de Font Chevalier	Situation actuelle (6)	1 705 000,00 €	sans objet	73 600,00 €	1 219 000,00 €	412 400,00 €				1 705 000,00 €
		Situation modifiée (5)	1 705 000,00 €	sans objet	50 667,90 €	1 100 000,00 €	554 332,10 €				1 705 000,00 €
AP 2020/02	Ascenseur urbain	Situation actuelle (6)	4 020 000,00 €	sans objet	74 000,00 €	455 000,00 €	427 000,00 €			3 064 000,00 €	4 020 000,00 €
		Situation modifiée (5)	4 020 000,00 €	sans objet	0,00 €					AP clôturée au 31/12/2020	

(1) selon CA2019 - annexe IV - B2.1 - montant cumulé des crédits de paiement mandatés au 31/12/2019

(2) selon CA 2020 estimé - montant des crédits de paiement mandatés au 31/12/2020

(3) selon BP 2021 - montant des crédits de paiement inscrits au BP2021

(4) selon projection répartition pluriannuelle des crédits de paiement exercices 2022 et suivants

(5) situation modifiée par la présente délibération

(6) situation actuelle = programmation des crédits de paiement adoptée en 2020

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-12 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - RETROCESSION
FONCIÈRE DES PARCELLES CADASTREES AY 293, AY 300 ET AY 302 SISES
RUE OLIVIER DE SERRE 07100 ANNONAY ISSUES DU DOMAINE PRIVÉ
COMMUNAL AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE COSTE**

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTÉ la cession à l'euro symbolique compte tenu d'une acquisition initiale à cinq francs symboliques, considérant le peu d'intérêt que nt les parcelles pour la collectivité et la nécessité de régulariser l'empiètement sur le domaine privé communal, **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune d'Annonay, **APPROUVE** les servitudes incombant à Monsieur Jean-Claude COSTE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-13 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - ACQUISITION FONCIÈRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRÉ AP 493 ET SITUÉ QUAI DE MERLE 07100 ANNONAY AUPRÈS DE LA SCI PONT CHEVALIER

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTÉ l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 493, d'une superficie de 1 039 m² ainsi que des parties privatives, et communes relevant de la parcelle cadastrée AP 499 qui sont attachées à la parcelle AP 493, le tout moyennant un prix toutes taxes comprises de 25 000,00 €. TTC. Les frais de notaires seront supportés par la commune d'Annonay, **APPROUVE** les éventuelles servitudes incombant à la commune d'Annonay et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cette transaction.

CM-2021-14 - EDUCATION JEUNESSE - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DE SERVICE CIVIQUE

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Romain EVRARD, Laura MARTINS PEIXOTO

AUTORISE la Ville d'Annonay à accueillir des volontaires en service civique, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l' élu en charge du dossier à signer la demande d'agrément de service civique auprès de l'Agence du service civique, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2021-15 - EDUCATION JEUNESSE - PARTICIPATION AU PROJET "ARDECHE, JEUNESSE, RURALITE, AVENIR" ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet jeunesse et le budget 2021 y afférant, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions correspondantes au titre des fonds AJIR du Département ainsi que le reversement d'une subvention de l'ANRU auprès du Département de l'Ardèche, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom de la Ville d'Annonay toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi que les conventions à intervenir entre la Commune et le Département de l'Ardèche pour l'année 2021.

CM-2021-16 - SPORTS - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LE FOOTBALL CLUB D'ANNONAY

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la commune d'Annonay et le Football club d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire à finaliser et à signer l'avenant dont le projet est joint à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-17 - SPORTS - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LE HANDBALL CLUB ANNONAY

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote : Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la commune d'Annonay et le Handball club d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire à finaliser et à signer l'avenant dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-18 - SPORTS - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LE BASKET CLUB NORD-ARDECHE

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la commune d'Annonay et le Basket club Nord-Ardèche, **AUTORISE** Monsieur le Maire à finaliser et à signer l'avenant dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-19 - SPORTS - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LE CLUB SPORTIF ANNONEEN

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la commune et le Club sportif d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire à finaliser et à signer l'avenant dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-20 - SPORTS - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET L'ANNONEENNE

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la commune d'Annonay et l'association L'Annonéenne, **AUTORISE** Monsieur le Maire à finaliser et à signer l'avenant dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce

afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-21 - SPORTS - CHARTE SPORTIVE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS - REPARTITION DE L'ENVELOPPE - EXERCICE 2021

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Par 32 voix votant pour
Ne prenant pas part au vote :
Juanita GARDIER

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations et clubs sportifs pour l'année 2021 selon les montants mentionnés ci-dessus, **VALIDE** le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2021, de ces subventions aux associations et clubs sportifs, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-22 - CULTURE - REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL D'ANNONAY EN RAISON DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID 19

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'arrêter les modalités de remboursement partiel des frais de scolarité à la suite des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, **DECIDE** que les usagers seront remboursés au prorata des semaines durant lesquelles les cours n'ont pu se tenir en présentiel. Le montant sera calculé au 1/36ème des frais de scolarité, hors droits de constitution de dossier, **DECIDE** que les usagers pourront demander le remboursement des cours jusqu'au vendredi 18 juin 2021 inclus. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette date, **DECIDE** que le remboursement des frais de scolarité des élèves du Conservatoire à rayonnement communal sera effectué par mandat administratif sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Demande de remboursement originale signée, précisant les cours et la période concernés,
- RIB.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2021-23 - CULTURE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ENSEMBLE HARMONIQUE D'ANNONAY

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat entre l'association Ensemble harmonique d'Annonay et la commune d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à finaliser et à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2021-24 - POLITIQUE DE LA VILLE - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LE PERIMETRE DU QUARTIER PRIORITAIRE "LES HAUTS DE VILLE", ANNEES 2021 ET 2022

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Par 22 voix votant pour

Par 6 voix votant contre :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT

Et par 1 voix s'abstenant :

Denis NEIME

Ne prenant pas part au vote :

Stéphanie BARBATO-BARBE, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Marc-Antoine QUENETTE

APPROUVE les termes des avenants relatifs à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le périmètre du quartier prioritaire Les Hauts de ville, et figurant en annexe de la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer lesdites conventions d'exonération dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge de toute démarche utile à l'exécution de la délibération.

CM-2021-25 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONFEREE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Maire, durant la période du 8 octobre 2020 au 22 décembre 2020.

CM-2021-26 - QUESTIONS DIVERSES - MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G SUR LE TERRITOIRE D'ANNONAY

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de surseoir sur son territoire à toute autorisation d'implantation de nouvelles antennes liées à la téléphonie de cinquième génération jusqu'à la publication du rapport attendu de l'ANSES en 2021 sur les effets de cette nouvelle technologie sur la santé, **DEMANDE** que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologique et sanitaire n'aura pas été mené, **DEMANDE** que la priorité soit déjà donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers l'accompagnement, le développement et l'accélération du calendrier déploiement de la fibre optique FTTH en zone AMII et RIP et **PROPOSE** que la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo initie une démarche identique.

Fait à Annonay, le 8 février 2021

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 08/02/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales